



DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DE LA STATION FORESTIÈRE DUCHESNAY

Portée de la décision

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit (article 14) que des territoires forestiers du domaine de l'État non délimités en unités d'aménagement peuvent être constitués en stations forestières.

L'article 24 de la même Loi prévoit que le Ministre peut y confier la réalisation des activités à une personne morale, dans le cas présent la Société des établissements de plein air du Québec, ce qui est effectué par l'entente de délégation N° 031090.

Contexte

De nouvelles informations relatives à ce territoire ont été transmises au Forestier en chef. Il s'agit des informations suivantes :

- Une révision des modalités d'intervention dans les forêts d'expérimentation;
- L'implantation d'une stratégie d'aménagement intensif;

À la lumière de ces nouvelles informations et après analyse, le Forestier en chef a jugé opportun de mettre à jour les possibilités forestières pour ce territoire.

Méthode de calcul

À l'initiative du gestionnaire du territoire, un consultant a produit les analyses à l'aide des outils usuels utilisés par le Bureau du Forestier en chef. Les modifications proposées au calcul des possibilités de la station ont été soumises au Forestier en chef en mars 2020 qui a par la suite procédé à certaines validations et demandé des ajustements. Ces derniers ont été réalisés au courant de l'été 2020. Les résultats ajustés issus de cette validation ont été utilisés afin de mettre à jour les possibilités forestières du territoire.

Résultats

Les possibilités forestières sont réparties selon trois groupes d'essences :

Résineux : Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes (SEPM), pin blanc, pin rouge, thuya, pruche

Feuillus intolérants : Peupliers, bouleau à papier, érable rouge

Feuillus tolérants : Érable à sucre, bouleau jaune, hêtre, chênes, autres feuillus durs

Les tableaux suivants présentent les nouvelles possibilités forestières en volume marchand brut et leur variation par rapport aux possibilités précédentes, ainsi que les activités d'aménagement à mettre en œuvre pour soutenir ces possibilités forestières.



Les possibilités forestières détaillées et les stratégies sylvicoles des territoires forestiers résiduels sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef à l'adresse suivante :

<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2018-2023/possibilites-forestieres-2018-2023/territoires-forestiers-residuels/>

Possibilités forestières de la station Duchesnay et traitements sylvicoles requis

Calculs	Possibilités forestières (m ³ /an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2020	2 900	1 100	7 800	11 900
	24 %	10 %	66 %	100 %
2015	2 400	600	7 200	10 200
	24 %	6 %	70 %	100 %
Écart (%)	21 %	83 %	8 %	17 %

Calculs	Traitements sylvicoles (ha/an)				
	Coupes totales	Coupes partielles	Reboisement	Éducation*	Préparation de terrain
2020	20	136	2	10	49
2015	15	140	0	0	35

*Les travaux d'éducation présentés dans cette fiche diffèrent de ceux présentés dans le rapport de la firme Consultants forestiers DGR, car ils incluent des travaux de dégagement à réaliser dans les plantations pour respecter les hypothèses de croissance intégrées au calcul des possibilités forestières.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire à compter du 1^{er} avril 2020.

Le Forestier en chef,

Louis Pelletier, ing.f.

Le 9 octobre 2020